



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DATE DE CONVOCATION

07/12/2023

AFFICHEE LE :

07/12/2023

NOMBRE DE CONSEILLERS

EN EXERCICE : 29

PRÉSENTS : 24

VOTANTS : 26

DATE D’AFFICHAGE DE LA LISTE DES DÉLIBÉRATIONS

14 décembre 2023

L’an deux mil vingt trois, le 13 décembre , à 20h00

Le Conseil municipal de la ville de MONDEVILLE, dûment convoqué, s’est réuni dans la Salle du Conseil Municipal sous la présidence de Madame Hélène BURGAT, Maire.

PRÉSENTS : Hélène BURGAT, Josiane MALLET, Bertrand HAVARD, Axelle MORINEAU, Mickaël MARIE, Maryline LELEGARD-ESCOLIVET, Serge RICCI, Emmanuelle LEPETIT, Dominique MASSA, André VROMET, Claude REMUSON, Georgette BENOIST, Didier FLAUST, Laurence FILOCHE-GARNIER, Gilles SEBIRE, Denis LE THOREL, Annick LECHANGEUR, Laetitia POTTIER-DESHAYES, Guillaume LEDEBT, Kévin LEBRET, Joël JEANNE, Véronique VASTEL, Nicolas BOHERE, Corine RAYMONDE

ABSENTS : Sylvain GIRODON, Chantal HENRY

PROCURATIONS : Thierry TAVERNEY À Didier FLAUST, Fabienne KACZMAREK À Hélène BURGAT,

Monsieur Kévin LEBRET a été désigné comme secrétaire de séance et a accepté cette fonction.

SUBVENTION EXCEPTIONNELLE AU SDEC ENERGIE POUR LE REMPLACEMENT DES CANDÉLABRES AUTOUR DE L’HÔTEL DE VILLE

DELIBERATION N° **DELIB/2023/147**

RAPPORTEE PAR : Monsieur Serge RICCI

Par délibération n°2022/109 du 16 novembre 2022, la commune a demandé le transfert la compétence « éclairage public » au SDEC ENERGIE. Le SDEC ENERGIE, Syndicat départemental d'énergies du Calvados, syndicat mixte fermé régi par le Code général des collectivités territoriales, exerce cette compétence depuis le 1^{er} avril 2023.

Celui-ci est désormais responsable du fonctionnement de l'éclairage et supporte les investissements. Toutefois, une partie de ceux-ci restent en partie financés par la ville qui verse un complément au SDEC ENERGIE via une subvention exceptionnelle liée à chaque chantier demandé par la commune.

La commune a lancé fin 2023 la végétalisation des abords de l'Hôtel de ville. Les travaux ont commencé fin novembre et dureront jusqu'en février 2024. Dans ce cadre, la ville souhaite que les luminaires soient renouvelés par un matériel plus moderne et moins consommateur d'énergie.

En accord avec les services de la ville, le SDEC ENERGIE propose un remplacement des mâts sur les emplacements actuels avec un ajout le long de l'emprise de l'ancien restaurant scolaire. Le matériel est similaire à celui qui est installé dans le centre-ville.

Le coût des travaux est estimé à 19 536,05 euros HT, le SDEC ENERGIE prend à sa charge 11 721,63 euros et avance le montant de la TVA soit 3 907,21 euros. La participation sollicitée de la ville est de 11 721,63 euros.

Par conséquent,

Vu la délibération n°2022/109 du 16 novembre 2022 portant adhésion et transfert de la compétence éclairage public au SDEC ENERGIE,

Après consultation de la Commission Urbanisme et Transition écologique du 5 décembre 2023,

Le Conseil municipal de MONDEVILLE décide

- **D'ACCORDER** une subvention exceptionnelle au SDEC ENERGIE d'un montant de 11 721,63 euros pour le remplacement des candélabres dans le cadre des travaux des abords de l'Hôtel de ville,
- **DE PRECISER** que le financement se fera par fonds de concours au compte 204182,
- **D'AUTORISER** Madame la Maire ou son représentant à signer tout document nécessaire à la bonne exécution de la présente délibération.

VOTE	POUR	CONTRE	ABST.	NE PREND PAS PART AU VOTE
	26	0	0	0

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits,
Pour extrait conforme,

La Maire,
Hélène BURGAT